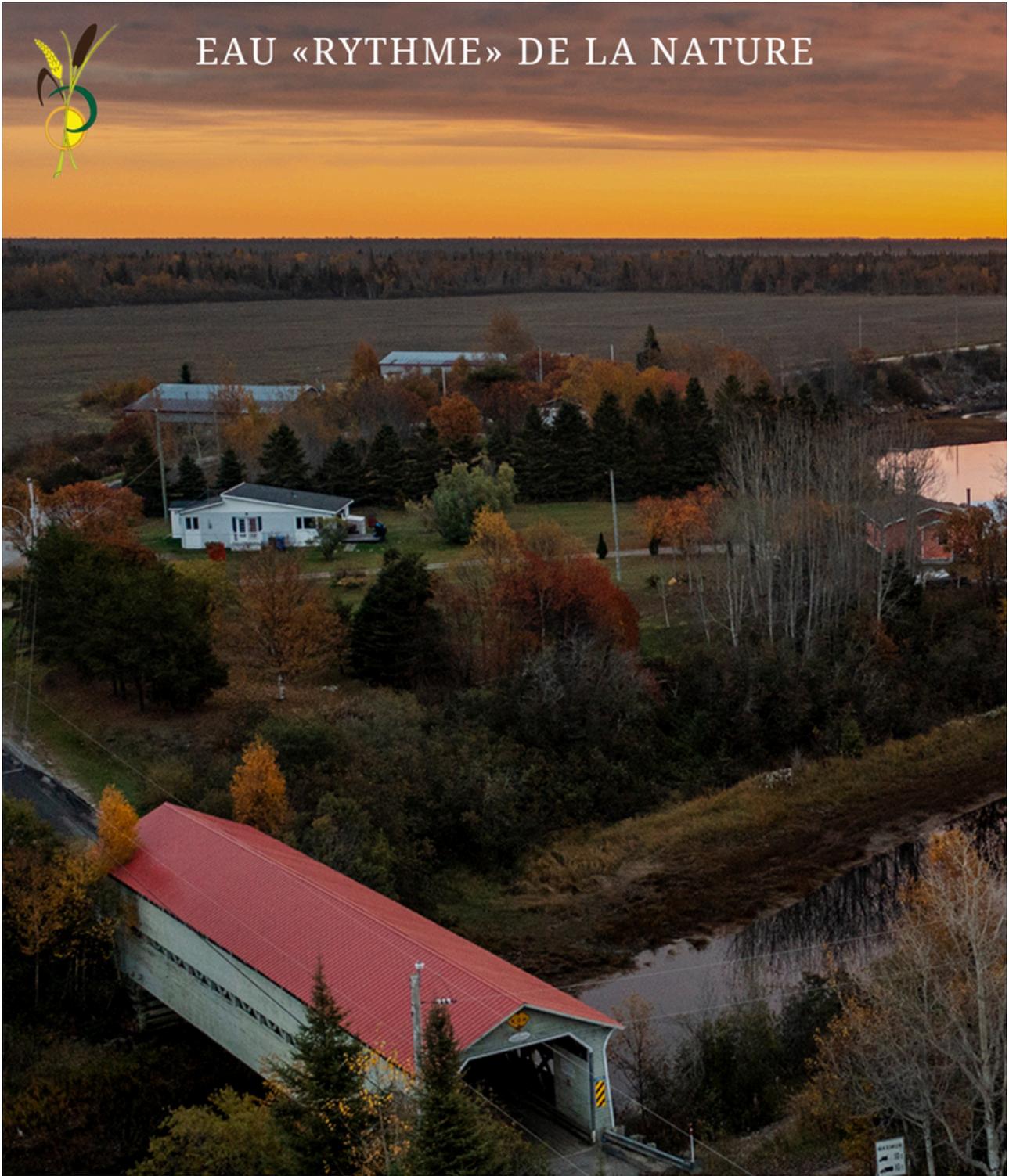




EAU «RYTHME» DE LA NATURE



LE CACARDEUR

ÉDITION JUIN 2024

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

Table des matières



Mot du maire	3
Prochaine réunion du Conseil	5
Taxes municipales	5
Bureaux fermés	6
Résidence St-Joseph	6
Services Loisirs & de la Culture	7
Camp de jour Pointe-aux-Outardes	9
Connaissez-vous ?	11
Centre intégré de santé & de services sociaux	11
Service urbanisme	12
Travaux publics	13
Grains de soleil CN inc	16
Maison des jeunes le S.Q.U.A.T	17
Petite annonce	18
Jeux	19
Matières résiduelles	22
Table des marées	24
Solution - Jeux	25
Capsule - Incendie	26
Coordonnées	27
Mosaïque	28

**Notez que vous pouvez également lire votre
Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de
la municipalité à l'adresse suivante :
www.pointe-aux-outardes.ca**





Chers Outardéennes, Outardéens

Dernière étape pour nos élèves qui termineront en juin leur année scolaire et pour d'autres qui ont déjà terminé leur cours au Cégep en mai dernier et qui ont possiblement débuté leur emploi d'été. Comme l'indique l'indice de vitalité de notre municipalité par rapport à la Manicouagan, notre population se démarque par son niveau d'instruction, le revenu moyen et le pourcentage de travailleurs entre 17 et 65 ans.

Comme chaque année, le conseil et notre greffière trésorière avons déposé dans les dates prévues conformes à la loi, les états financiers 2023 et adopté ces derniers lors de l'assemblée ordinaire du 13 mai dernier. Nous avons dégagé un léger surplus de 97 614 \$ sur un budget de fonctionnement de 2 162 582 \$. La situation financière se porte toujours bien. Les faits saillants du rapport seront présentés dans le prochain Cacardeur.

L'été, saison des vacances pour plusieurs et nous espérons recevoir encore cette année dans notre magnifique municipalité accueillante la clientèle touristique ainsi que les amis et la parenté de nos concitoyens en grand nombre. Parlant de visite, nous aurons le plaisir d'accueillir la tournée «Nikamu sur la route» qui s'arrêtera à Pointe-aux-Outardes, le 20 juillet 2024. Cette année, le Festival Innu Nikamu se déplacera dans une tournée mobile, à bord du Mixbus. La municipalité et plusieurs organismes sont à organiser une journée complète d'activités intergénérationnels et multiculturels qui nous mènera à trois spectacles présentés par des artistes autochtones et allochtones sur une scène mobile. Surveillez la page Facebook de la municipalité et le site WEB pour connaître les activités estivales qui auront lieu dans la municipalité.

Surveillez la page Facebook de la municipalité et le site WEB pour connaître les activités estivales qui auront lieu au Portail (entrée du chemin Principal), au Centre de loisirs et de la culture et celles offertes par les différents organismes locaux.

Comme vous le remarquez depuis quelques années, les orignaux sont de plus en plus présents sur nos routes. Soyez prudent.es sur le chemin Principal, le chemin Baie St-Ludger et sur la route 138 entre le carrefour giratoire et Chute-aux-Outardes. La municipalité et la MRC font part de nos inquiétudes au ministère du Transport et du MRNF. Il semble que les cas isolés d'accident (sans mort) ne justifient pas une intervention de travaux majeurs. Nous continuons nos démarches dans l'espoir d'être entendus.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire le 13 mai 2024 en la salle du Conseil.

Nous avons adopté le rapport des travaux pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 visant à justifier au ministère des Transports la compensation de 50 287 \$ versée.

La Municipalité, par sa résolution #2024-03-043 adoptée lors de la séance du 11 mars 2024, a transmis au bureau de la MRC de Manicouagan, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

Le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes désire débiter les démarches de demande de « Réserve naturelle » auprès du MELCCFP et entreprendre les démarches visant la « Conservation à long terme (perpétuel) » des milieux naturels de son lot 4 918 044 par la mise en place d'un « Statut de conservation » ou une « Servitude de conservation » et l'ajout de la superficie de la propriété dans le pourcentage d'aire protégée au Québec et au Canada. Le but est de sécuriser les installations et l'investissement actuel et futur du Parc Nature dont les ententes viennent à échéance et d'assurer une entente de bail à long terme avec la municipalité.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande à la MRC de Manicouagan d'entreprendre des démarches auprès des instances concernées afin de permettre le lotissement et la vente des terrains sans services, sur les terres publiques intramunicipales situées à l'entrée du chemin principal près du portail par la MRC de Manicouagan.

Nous avons autorisé l'achat de 90 poches de 20 kg de chlorure de calcium auprès de Produits BCM Ltée, au coût de 2 486,91 \$, taxes et transports inclus pour une partie des rues Gagné et Harvey.

Encore cette année, nous renouvelons le don au montant de 1 500 \$ à la Maison des jeunes, le S.Q.U.A.T. lorsque les jeunes auront procédé au nettoyage des fossés dans la municipalité.

Nous avons accepté le prix soumis par Sani-Manic Côte-Nord Inc. pour la location de deux (2) toilettes chimiques avec urinoir pour la période du 17 mai au 20 septembre 2024 qui seront nettoyées et vidangées une fois par semaine sur les sites de la Halte de la Baie et au Vieux Quai.

Un montant de 1500 \$ pour couvrir les frais de formation des enfants de la troupe Art Scène a été autorisé et prévu au budget de la Politique Familiale et MADA en raison du caractère intergénérationnel de l'activité

Au nom de notre direction générale, du conseil, des collègues, je tiens à remercier à Mme Solanges Bouchard pour les 6 belles années comme secrétaire-réceptionniste temporaire. Ton engagement et ta disponibilité hors pair nous manquera. On te souhaite une belle « VRAI » retraite plus que méritée.



Julien Normand,
maire de notre magnifique municipalité

Bonne saison estivale à toutes et à tous !

RÉUNION DU CONSEIL

Lundi, le 10 juin 2024 à 19 h 30

En salle du Conseil au 471, chemin Principal



TAXES MUNICIPALES

Le 2e versement est pour le 20 juin prochain.



Bureaux **FERMÉS**



Résidence **ST-JOSEPH**



La *Résidence St-Joseph* invite la population à son **Assemblée Générale Annuelle** le 20 Juin 2024 dans leur local au 239, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes dès 10 h 00, lors de l'AGA, il y aura des élections. Si vous voulez offrir votre candidature, bien vouloir la transmettre par courriel à residence.stjoseph@hotmail.com. Un casse-croûte vous sera servi vers 13 h 00. Ils feront l'ouverture de leur nouveau projet ; la scierie.

Bienvenue à tous et à toutes.

MARCHÉ PUBLIC

HORAIRE 2024

Tous les dimanches du 23 juin au 8 septembre 2024 entre 10 h 00 et 14 h 00 pour les représentants, les producteurs, les artisans et les organismes régionaux de la Manicouagan.

TARIFICATION

25\$ par kiosque - 3 kiosques de disponibles.



MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements, en argent avec reçus ou par virement Interac, doivent être faits au bureau municipal, 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes, Québec G0H 1M0 du lundi au jeudi entre 7 h 45 et 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30 et les vendredis entre 8 h 00 et 12 h 00.

***Documents à fournir lors de la signature du contrat, copie du permis du MAPAQ exigé et votre preuve d'assurance responsabilité civile.

Pour plus amples informations, communiquez nous au 418 567-2203 poste 0.

VENTE DE GARAGE

VENTE DE

G A R A G E



28 juin 2024 de 17h à 20h
29 juin 2024 de 9 h à 14h
au Centre des loisirs et de la culture
493 chemin Principal

20\$/table, réservation au 418 567-2177 #1



C'est avec plaisir que nous vous informons qu'il y aura du

Soccer pour l'été 2024!!

Les activités se dérouleront du 10 juin au 21 août 2024. La saison sera d'une durée de 10 semaines.

Le coût est de 40\$, payable en argent comptant lors des inscriptions le mardi 4 juin 2024, au sous-sol de la municipalité, dès 18h.

L'horaire sera le suivant :

U8 (5 à 7 ans) : Mercredi de 18h à 19h

U10 (8 à 10 ans) : Lundi de 18h à 19h

U12 (10 à 12 ans) : Mercredi de 19h à 20h30

Pour informations, vous pouvez communiquer avec nous au roxannerm@outlook.com, par Facebook ou Messenger.

Vos entraîneurs,
Roxanne Roy-Morin
Olivier Côté
Raphaël Côté



MESSAGE AUX PARENTS



**CHAQUE JEUNE DEVRA AVOIR EN SA POSSESSION LES ÉLÉMENTS SUIVANTS,
ET CE, TOUS LES JOURS :**

- UN CHAPEAU (CASQUETTE OU AUTRES)
- GOURDE D'EAU
- LOTION ANTIMOUSTIQUES
- CRÈME SOLAIRE
- LUNCH (PRÉVOIR 2 COLLATIONS SANTÉ)
*ÉVITEZ LES COLLATIONS ET LES DÎNERS AVEC ALLERGÈNES
(EX. : FRUITS DE MER, ARACHIDES/NOIX)
- SOULIERS DE SPORT ET SANDALES POUR LES JEUX D'EAU
- COSTUME DE BAIN ET SERVIETTE DE PLAGE
- VÊTEMENTS DE RECHANGE
(UN ENSEMBLE CHAUD ET COURT, SOUS-VÊTEMENTS, BAS)

**PRENEZ NOTE QUE LES ARTICLES POURRONT RESTER EN SÉCURITÉ DANS UN SAC
(FOURNI PAR L'ENFANT) AU CENTRE DES LOISIRS DURANT LA SAISON DU CAMP
DE JOUR.**

**IL EST IMPORTANT DE BIEN IDENTIFIER LES EFFETS PERSONNELS DE VOTRE
ENFANT.**

**NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES EFFETS PERDUS OU VOLÉS.
15 JOURS APRÈS LA FERMETURE DU CAMP, LES OBJETS PERDUS ET NON
RÉCLAMÉS SERONT ENVOYÉS AU DÉPANNAGE DE L'ANSE.**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET DE VOTRE COLLABORATION !

CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.



- Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
- Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
- Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante :

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro 418-567-2274 (poste 0) et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.



Horaire du service :

Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles. Dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même. .

SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez S.V.P. en aviser la municipalité par téléphone au 418 567-2203 poste 1 lors de nos heures d'ouvertures ou poste 8 les soirs et les fins de semaines..



BACS D'ORDURES ET DE RECYCLAGE

Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.



LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

Prendre note que les abris d'hiver ainsi que leur structure et les clôtures à neige devront être démantelés. Car leur utilisation est permise du 15 octobre au 30 avril.



HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1er juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, soit :
entre 18 h 00 et 22 h 00 :



SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston



ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN

La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.

Vous prévoyez faire le remplissage d'une piscine, ensemençer / réensemencer une nouvelle pelouse ou la réparer, veuillez nous appeler au numéro 418 567-2203, nous prévoirons une période à cet effet.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet :

http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm

Le Guide d'entretien écologique de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au :

Chapitre III : Période d'interdiction totale

Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisés à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.





Un service gratuit pour nos familles et leurs jeunes.
Ensemble pour la réussite éducative de ceux-ci !

Votre enfant éprouve des difficultés ou des retards d'apprentissage ?
Votre enfant est sur une liste d'attente pour des services professionnels ?
Vous êtes inquiets face au développement de votre jeune ?

Nous vous offrons l'opportunité de travailler avec des jeux spécifiques...

- un ou des axes de développement de votre jeune
- Gestion des émotions (colère, anxiété, etc.)
- Langage
- Lecture (décodage et inférence)
- Prérequis scolaire
- Et autres...

Rencontres ludiques personnalisées
chez vous ou dans un autre milieu
en fonction de ce qui est plus facilitant...
Éducatrice + l'enfant + VOUS, l'adulte significatif!

Contactez-nous pour en savoir +, Grains de Soleil Côte-Nord inc.
418 567-8920 #4 ou gdscotenord@yahoo.fr ou Page FB GrainsdeSoleil37



Maison des jeunes **LE S.Q.U.A.T.**

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Écoute, soutien et références

Prévention, sensibilisation et information

Activités socioculturelles et de loisirs

Horaire :

Lundi :	13h00 à 18h00	l'aide aux devoirs pour les 8 ans et plus
Lundi :	18h00 à 21h30	
Mardi :	18h00 à 21h30	
Mercredi :	18h00 à 21h30	
Jeudi :	18h00 à 21h30	
Vendredi :	18h00 à 23h00	

COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (Groupe) : Mdj le S.Q.U.A.T

PETITE ANNONCE

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal :
le Cacardeur.

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour
l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois. Toutefois, notez
que la date de tombée pour le bulletin de JUILLET est le 20 JUIN 2024.

Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de
publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

Faites parvenir votre annonce à l'adresse:
municipalite@pointe-aux-outardes.ca



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au
418-567-2203 poste 0.

PHOTOS RECHERCHÉS

Nous recherchons des photos qui
représentent vos activités de plein air, des
paysages, de la faune, la beauté de notre
municipalité et sa grande diversité, etc afin
de faire une belle mosaïque à la dernière
page de notre bulletin.



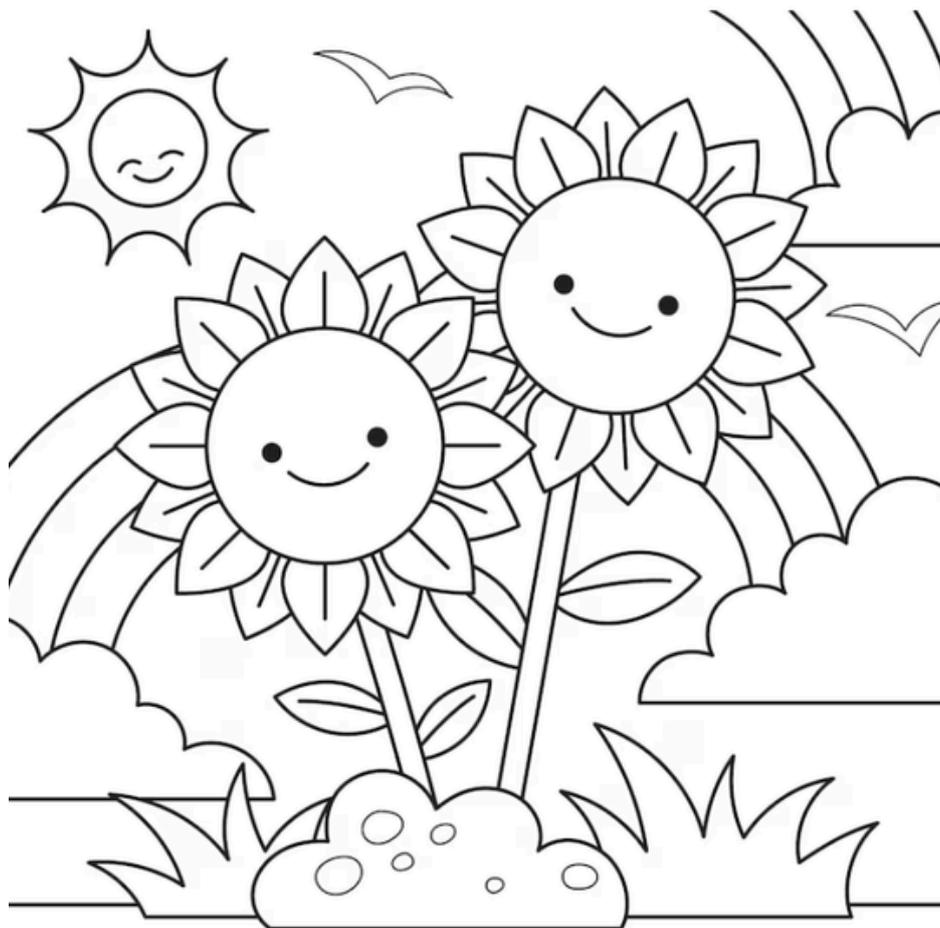
Veillez nous les transmettre par courriel à :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

SUDOKU

	2			8			5	
			6		1		3	
				9			8	6
1					3	5	4	
	5		1		7		6	
	4	8	9					7
5	1			3				
	9		2		5			
	3			1			2	

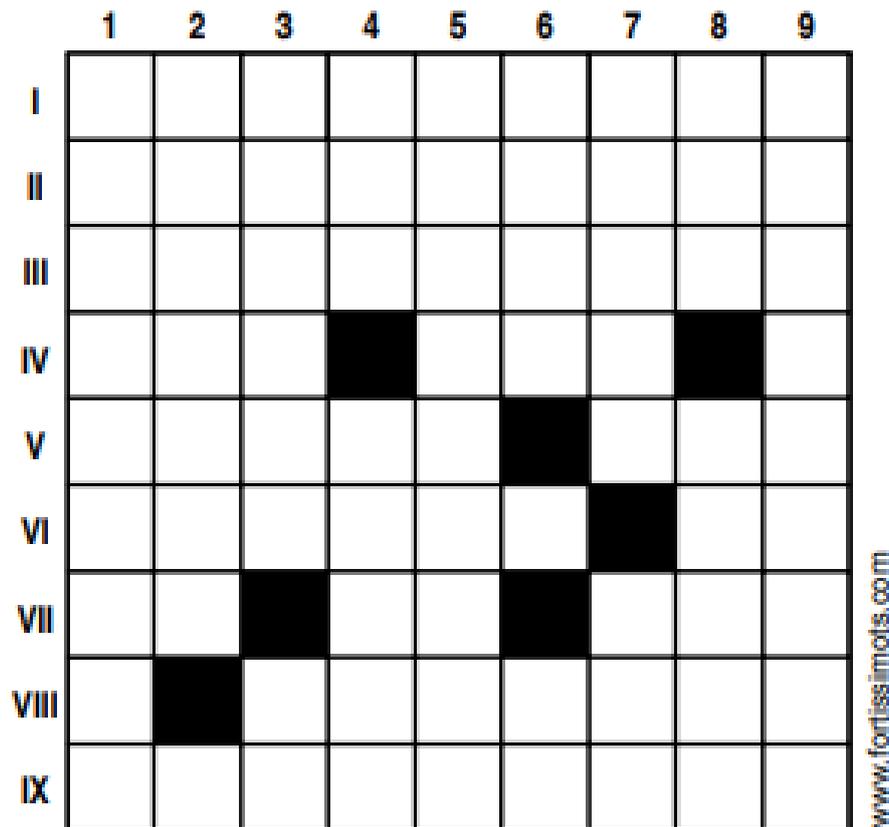


À COLORIER



MOTS FLÉCHÉS

ENVIEUX EFFONDREE		PROFIT PETITE PATISSERIE		CABINET DE NOTAIRE DEMAR- REUR		NOTE CONFIRMES A LEUR POSTE		ONEREUSE APRES LA SIGNATURE		BASSESE DEVERSE
↳		▼		▼		▼		▼		▼
SALADE VERTE TEMPETES	▶						CHIFFRE DIVIN AFRICAIN	▶		
↳							▼	▶		
VIEUX DO ORIENT	▶		REDRES- SENT ECHELONS	▶				TRAIT LUMINEUX EXCLAMA- TION	▶	
↳			▼					▼		
					PREMIERE PAGE PAREIL	▶			PARTICULE CUVETTE	▶
					▼				▼	
PETIT RUMINANT		JOIE POPULAIRE STATION DES LANDES	▶					ABSORBES ARTICLE	▶	
↳		▼						▼		
						SALUE L'AN NEUF OBTENU	▶			METTAIT SUR LA PAILLE
						▼				▼
RETIRE VILLE TURQUE	▶			COURBE DU FLEUVE NEGATION	▶					
↳				▼						
								DUPÉ PERCÉ	▶	ÉVASION
								▼		▼
LIMITE ILE DE FRANCE	▶					DYNAMIQUE PASSAGE À PIED	▶			
↳						▼				
		RISQUÉ	▶	FAIRE DÉPARTE- MENT FRANÇAIS	▶			DÉVÊTU ÉMISSION DE GAZ	▶	
		▼		▼				▼		
JEU DE PIONS INAMICAL	▶		TROMPERAI TITANE AU LABO	▶						
↳			▼							
								APERÇOIT	▶	
								▼		
SOUVE- RAINE	▶					SOMME EN JEU	▶			



MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

I. Il monte les étages en roulant. **II.** Musulmane du temps jadis.
III. Ils veulent maintenir la Terre Promise en l'Etat. **IV.** Remué.
 Rappel. **V.** Salpêtre. Prénom féminin. **VI.** Prendre du liquide.
 Difficulté. **VII.** Paire romaine. Négation. Absorbés. **VIII.** Aster à
 fleurs bleues. **IX.** Abandonnez.

VERTICALEMENT

1. Capital. **2.** Singe-écureuil. **3.** Cassa la croûte. Arboricole.
4. Molécule vitale. Lieux de réunion pour adeptes du crochet.
5. Lieux de traites. **6.** Grand club de foot. 3ème sous sol.
7. Preuve de noblesse. Loup de mer. **8.** Un à New York.
 Arcade. **9.** Remâchez.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

JUIN				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28



Nouvelle version   [Télécharge l'application](#)

RECYC-QUÉBEC Québec 

5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac

- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée



Le saviez-vous?



- ✓ Votre bac bleu appartient à la Régie.
- ✓ Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- ✓ Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- ✓ Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!

MÛR POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine

Visitez notre site Internet www.regiemanicouagan.qc.ca pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.



Mieux trier à la source, on y gagne tous!



ENCOMBRANTS

13 et 14 juin 2024 seront les journées pour la collecte des encombrants dans notre municipalité.

VOUS NE POUVEZ PAS METTRE :



❌ PNEUS

Contiennent des hydrocarbures qui contaminent l'eau et le sol. Saviez-vous qu'il est interdit d'enfourer les pneus depuis 2000?



❌ RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

20 000 tonnes* produites par an (peintures, huiles, solvants, pesticides, batteries, etc.). L'élimination incontrôlée présente des dangers pour notre santé et l'environnement.

* source: Fiche RDD - Recyc-Québec



❌ APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Contiennent des métaux lourds, tels que le plomb et mercure, nocifs pour notre santé et l'environnement.



❌ APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Contiennent des hydrofluocarbures qui contribuent au réchauffement climatique jusqu'à 10 900 fois plus que le CO².

*source : Programme Frigoresponsable



❌ PIÈCES MÉCANIQUES

Contiennent des carburants, huiles, mercure, métaux lourds, etc. qui sont néfastes pour notre santé et l'environnement.



APPORTEZ-LES À L'ÉCOCENTRE

BAIE-COMEAU, GODBOUT, BAIE-TRINITÉ



OBJETS DE GRANDES DIMENSIONS

SAVIEZ-VOUS QUE CE QUI EST RAMASSÉ VA À L'ENFOUISSEMENT?



Appareils électriques non fonctionnels



Électroménagers non fonctionnels



Matelas, sommiers, tapis et meubles non réutilisables



Déchets dans un sac transparent



Branches en ballots ficelés (1 m de long maximum)



Résidus de construction et de rénovation (1 m³ max.)



4 m³ par adresse maximum



Équivaut à un chargement de camionnette



Quantité excessive non collectée

TABLE DES MARÉES



JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0310	1.3	9	0344	4.3	17	0454	1.4	25	0409	4.3
	0919	3.4		1027	0.6		1048	2.8		1048	0.6
SA	1549	1.0	SU	1620	3.2	MO	1638	1.4	TU	1647	3.3
SA	2205	3.5	DI	2201	1.0	LU	2308	3.5	MA	2232	0.9
2	0424	1.1	10	0429	4.1	18	0549	1.3	26	0457	4.2
	1027	3.4		1113	0.8		1141	2.9		1136	0.7
SU	1641	1.0	MO	1706	3.1	TU	1722	1.4	WE	1737	3.3
DI	2300	3.8	LU	2246	1.1	MA	2352	3.7	ME	2326	0.9
3	0529	0.9	11	0515	3.9	19	0637	1.1	27	0548	4.0
	1129	3.4		1159	1.0		1228	2.9		1225	0.7
MO	1730	0.9	TU	1754	3.0	WE	1805	1.3	TH	1831	3.4
LU	2351	4.1	MA	2334	1.3	ME			JE		
4	0626	0.6	12	0602	3.6	20	0034	3.9	28	0027	1.0
	1224	3.4		1244	1.1		0720	1.0		0643	3.8
TU	1818	0.9	WE	1843	3.0	TH	1311	3.0	FR	1316	0.8
MA			ME			JE	1848	1.2	VE	1928	3.4
5	0038	4.3	13	0028	1.4	21	0115	4.1	29	0135	1.1
	0718	0.5		0651	3.4		0800	0.8		0744	3.5
WE	1315	3.4	TH	1331	1.3	FR	1352	3.1	SA	1410	0.9
ME	1904	0.8	JE	1936	3.0	VE	1930	1.0	SA	2027	3.5
6	0125	4.4	14	0131	1.5	22	0157	4.2	30	0250	1.1
	0807	0.4		0745	3.2		0840	0.7		0851	3.3
TH	1402	3.4	FR	1418	1.4	SA	1433	3.2	SU	1506	1.0
JE	1949	0.8	VE	2030	3.0	SA	2013	0.9	DI	2129	3.7
7	0211	4.5	15	0241	1.6	23	0239	4.3			
	0855	0.4		0845	3.0		0921	0.6			
FR	1449	3.4	SA	1505	1.4	SU	1515	3.3			
VE	2033	0.8	SA	2126	3.1	DI	2057	0.9			
8	0258	4.4	16	0351	1.5	24	0323	4.4			
	0941	0.5		0948	2.9		1004	0.6			
SA	1534	3.3	SU	1552	1.5	MO	1559	3.3			
SA	2117	0.9	DI	2219	3.3	LU	2143	0.8			

SOLUTION - JEUX

	J		G		E		D		C		P
C	A	T	A	S	T	R	O	P	H	E	E
	L	A	I	T	U	E		S	E	P	T
T	O	R	N	A	D	E	S		R	A	I
	U	T		R	E	L	E	V	E	N	T
A	X	E	N	T		U	N	E		D	E
		L	I	E	S	S	E		B	U	S
C	H	E	V	R	E		G	U	I		S
	O	T	E		M	E	A	N	D	R	E
I	S	T	A	N	B	U	L		E	U	
	S	E	U	I	L		A	C	T	I	F
R	E		X		A	G	I	R		N	U
	G	O		A	B	U	S	E	R	A	I
H	O	S	T	I	L	E		V	O	I	T
	R	E	I	N	E		D	E	T	T	E

MOTS FLÈCHÉS

SUDOKU

6	2	9	3	8	4	7	5	1
4	8	5	6	7	1	9	3	2
3	7	1	5	9	2	4	8	6
1	6	7	8	2	3	5	4	9
9	5	3	1	4	7	2	6	8
2	4	8	9	5	6	3	1	7
5	1	2	7	3	8	6	9	4
8	9	4	2	6	5	1	7	3
7	3	6	4	1	9	8	2	5

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	E	S	C	A	L	A	T	O	R
II	S	A	R	R	A	S	I	N	E
III	S	I	O	N	I	S	T	E	S
IV	E	M	U		T	E	R		S
V	N	I	T	R	E		E	V	A
VI	T	R	A	I	R	E		O	S
VII	I	I		N	I		B	U	S
VIII	E		A	G	E	R	A	T	E
IX	L	A	I	S	S	E	R	E	Z

CAPSULE – INCENDIE

LES CONDITIONS ET LE DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie de la SOPFEU est un bon indicateur pour vous !

Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

Sachez que quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher les combustibles, rendant les zones à découvert particulièrement à risque pour les incendies de forêt. Le danger d'incendie renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie. Son calcul prend en considération la température, l'humidité relative, la force des vents et les précipitations reçues.

Il faut se rappeler que le feu doit toujours être utilisé de façon sécuritaire et être surveillé en tout temps, et ce, peu importe l'indice.

L'application mobile de la SOPFEU est un incontournable pour tous les amateurs et utilisateurs de la forêt ou à proximité de celle-ci

Elle permet de :

- Connaître le danger d'incendie où que vous soyez ;
- Connaître l'emplacement des feux en activité sur sa carte interactive ;
- Être informé des restrictions en vigueur comme l'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert, par exemple ;
- Recevoir les communiqués de la SOPFEU.

Offerte gratuitement sur les plateformes, elle vous permettra un séjour sécuritaire en forêt.

 DANGER D'INCENDIE	
BAS	Incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est le bon moment pour allumer votre feu de camp .
MODÉRÉ	Incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, faites uniquement des feux de petite dimension (1m x 1m maximum).
ELEVÉ	Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h .
TRÈS ELEVÉ	Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouverture de moins d'un cm).
EXTRÊME	Incendie de cimes de fortes intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, évités de faire des feux .

N'allumez pas!
Les feux de camp sont interdits lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Vérifiez les restrictions en vigueur avant de vous rendre en forêt.

Sources :

<https://mailchi.mp/sopfeu/bulletin-dinformation-e-la-sopfeu-no-2021-bsl-5192325?e=8c64442b62>



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes(Québec) G0H 1M0
Téléphone : 418 567-2203
Télécopieur : 418 567-4409
Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca
www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur est le 20 de chaque mois.



Julie Soucy



Sébastien St-Jean



Lise Camiré



Karine Cassista



Guillaume Ruel



Sébastien St-Jean



Catherine Archambault



Sébastien St-Jean



Lison Eloquin



Aline Marin



Kathleen Rousseau



Sébastien St-Jean

Notre magnifique